



7, place de Fontenoy
75700 PARIS

75700 PARIS
Télégrammes : Unesco Paris
Téléphones : 204461 Paris

ATTRIBUTION DE BOURSE

Une bourse est attribuée à : **Monsieur Emmamiel MUTIHURA**
au titre du **PNUD - Projet RWA/79/003**

Cette bourse est accordée pour une durée de **3 mois et demi**
en vue d'études portant sur **la planification de l'éducation**
qui seront entreprises, conformément au programme d'études approuvé annexé au présent avis et dans les conditions énoncées ci-dessous et au verso de cet avis dans le ou les pays suivants (le boursier est prié de lire attentivement ces dernières et s'y conformer strictement) **FRANCE**

La Division des bourses du Secrétariat de l'Unesco est chargée de l'administration de cette bourse. Elle est à la disposition du boursier pour lui fournir tous les renseignements complémentaires dont il pourrait avoir besoin avant de commencer ses études. Toutes questions à cet égard doivent être adressées à **Unité Afrique**
Division des Bourses
ADMINISTRATION
Durant le séjour du boursier dans le ou les pays d'études, la bourse sera administrée par la ou les agences suivantes

Commission de la République française
POSTE L'Unesco
Ministère des Relations extérieures
42 avenue Raymond Poincaré
75116 - PARIS
Téléphone 502.14.23 (poste 46.24)

Annexe 10 (verso) concernant le remboursement des frais médicaux n'est pas applicable jusqu'à approbation du dossier par le Service Médical de l'Unesco

L'agence administrante dans le pays considéré s'occupera de toutes les questions relatives au programme d'études et de tous ses aspects financiers ; elle fournira au boursier informations et aide durant son séjour dans ce pays.
INDENNITE
L'indemnité mensuelle de subsistance versée au boursier par l'Unesco par l'entremise de l'agence administrante dans le pays d'études est conforme aux conditions mentionnées au verso. La bourse ouvre droit aux mensualités suivantes (voir point 5 au verso) :

Pays	Taux "voyage"	Taux "résidence"
FRANCE	FF 4.550	FF 4.050

VOYAGE
L'Unesco prend à sa charge les frais de voyage aller et retour du boursier, entre son pays d'origine et le ou les pays où il fait des études. Les boursiers ne sont pas autorisés à se procurer eux-mêmes leurs titres de transport ; toutes les dispositions concernant leur voyage sont prises par l'Unesco. Lorsqu'il s'agit d'un long voyage, l'Unesco remet généralement au boursier un billet d'avion en classe touristique. Aucune modification ne peut être apportée à ce billet ni à l'itinéraire prévu sans autorisation préalable de l'Unesco. Tout boursier qui désire voyager en automobile doit également en demander l'autorisation à l'Unesco. L'Unesco ne prend pas à sa charge les frais de voyage des membres de la famille du boursier. Les déplacements à l'intérieur du pays d'études doivent être autorisés par l'agence administrante dans ce pays. Aux fins de la présente bourse, les dispositions suivantes ont été prises en vue d'un voyage du boursier : un billet avion touristique **KIGALI/PARIS/KIGALI** sera mis à la disposition du boursier à l'agence **AIR FRANCE, Kigali**.

Il est très important que le boursier fasse connaître, dès que possible, à l'Unesco et à l'agence administrante compétente, le jour et l'heure de son arrivée ainsi que son numéro de visa. Le boursier s'efforcera d'arriver dans le pays d'études un jour ouvrable pendant les heures normales d'ouverture des bureaux.
IV - PASSEPORT ET VISA
Le boursier doit être en possession d'un passeport d'une validité supérieure d'au moins six mois, si possible, à la durée prévue pour la bourse. Il peut se munir du présent avis lorsqu'il fait une demande de visa. Au cas où des pièces supplémentaires seraient nécessaires à l'obtention d'un visa particulier, celles-ci seront jointes au présent document ou adressées au boursier en temps utile.

Après l'expiration de sa bourse, le boursier réside en rapport sur l'ensemble de ses études et sur les activités professionnelles qu'il exerce à son retour dans son pays d'origine. A cette fin, il utilise dans toute la mesure du possible les formules de l'Unesco. Une copie de ce rapport sera envoyée à l'Unesco. La présente attribution est faite, au nom du Directeur général de l'Unesco, par :

Ruth de Alessi
Directeur de la Division des bourses
Secteur pour la coopération en vue du développement et les relations extérieures
Date : **29 juillet 1981**

BOURSE UNESCO
PROGRAMME D'ETUDES

Programme et Projet

PNUD - RWA/79/003.31.04

Pays bénéficiaire : RWANDA

~~Candidat~~ Boursier : Monsieur Emmanuel MUTIMURA
Nom et activités présentes : Chargé de l'étude des projets, Ministère de
l'éducation nationale, Kigali.

Domaine d'études : Planification de l'Education

Durée de la bourse : 8 mois et demi

Date du début des études : 15 septembre 1981

Pays d'études : France

~~Objectifs de la bourse~~

PLAN D'ETUDES

15 septembre 1981 - 31 mai 1982

FRANCE

Programme de formation approfondie en planification et
administration de l'éducation à l'Institut internatio-
nal de Planification de l'Education, Paris (IIFE).

No. : 1 - SB/cbt MKU

Date : 22/7/81

Visa : Gx FR 20/7

IMP/1909